CONDITIONS DE L'ABEILLE.
1o. Pour la feuille seulement.—DIX PIASTRES PAR AN payable six mois d'avance. On ne s'abonne pas pour moins d'un an.
2o. Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu, à moins qu'on n'indique quelqu'un à la Nouvelle-Orléans chargé de payer régulièrement. L'abonnement est exigible l'année d'avance.
3o. Aucun abonnement pour la campagne ne sera arrêté à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins aussi que celui qui voudra suspendre son abonnement, on ait fait connaître son intention par écrit, à l'éditeur de l'Abeille seulement, huit jours avant l'expiration de l'abonnement courant.
4o. Les Avis se publient en anglais et en français. On ne les admet pas dans une seule langue. Le prix est d'UNE PIASTRE pour dix lignes ou moins, pour la première insertion de chaque langue, et cinquante cents pour les insertions subséquentes.
5o. Les Avis qui seront publiés par intervalle seront cotés aux mêmes prix que la première insertion, c'est-à-dire une piastre par chaque langue et par chaque publication.
6o. Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.
7o. On prend des abonnements à l'année pour la publication des avis commerciaux, à des prix raisonnables.
8o. Les lettres adressées à l'éditeur doivent être affranchies, dans le cas contraire, elles resteront à la poste.
9o. Les abonnés qui ne recevront pas régulièrement leur gazettes sont priés d'en informer l'éditeur.
10o. Les porteurs de l'Abeille n'ont le droit ni de prendre un abonné, ni celui de suspendre un abonnement.

Pour les ports des E.-Unis.

POUR PHILADELPHIE.—*Ligne de Hand.* La barque *Joséphine*, capitaine Johnson ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée sera expédiée le plutôt possible. Pour fret ou passage s'adresser au capitaine à bord ou à
HOSKINS & WILCOCKS.
27 déc 51 rue du Camp.

Pour Savannah—Le brick GOV. GODDRINGTON, fin voilier, capitaine Ridley, attend un affrètement pour le port ci-dessus. S'adresser à L H GALE,
14 dec 93, rue de la Douane.

Pour New York—Le navire paquebot OHIO, capitaine Garvin, est maintenant en chargement, et il sera expédié sous peu. Pour reste du fret ou passage, s'adresser à HOSKINS & WILCOKS,
2 dec rue du Camp no 51.

POUR LA MOBILE—Le brick de première classe MARYLAND, capitaine Pascal, partira sous peu pour le port ci-dessus. Pour frêt, s'adresser au capitaine à bord, ou à
20 dec MARTINEAU, CRUGER & Co.

Pour les ports d'Europe.

POUR MARSEILLES. Le navire de première classe RENOWN, capitaine Goldsmith, est maintenant en déchargement et sera prêt dans quelques jours à recevoir du frêt pour le port susdit. Pour frêt ou passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser à bord ou à SAMUEL THOMPSON & Co.
28 déc rue du Camp No. 53

Pour le Havre—Le navire A1 MERCHANT, capitaine Jordan, a besoin de 350 balles pour compléter son chargement. S'adresser à
24 dec L H GALE, 93, rue de la Commune.

Pour Liverpool—Le navire A1 KUTUSOFF, capitaine Taylor, a besoin de 250 balles pour compléter sa cargaison. Pour fret ou passage, s'adresser à
24 dec L H GALE, 93 rue de la Commune.

POUR LE HAVRE—Le superbe navire neuf et fin voilier *Bangor*, J. Dyer capitaine, a besoin de 350 balles pour compléter son chargement, pour fret des quelles ou passage s'adresser à BAILEY & ABBOTT.
27 déc 14 rue Bienville.

POUR LE HAVRE—Le navire français fin voilier JUPITER, capitaine Vanier, ayant tout son lest à bord, et partie de sa cargaison engagée, sera de suite expédié. Pour frêt d'environ 500 balles de coton. S'adresser à THEODORE NICOLET & Co,
23 dec 26, rue Bienville.

Pour le Havre—Le beau navire A1, fin voilier RUBICON, capitaine Rogers, demande 25 balles de coton pour compléter son chargement. Pour les conditions ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à
23 dec BAILEY & ABBOTT, 14 rue Bienville.

Pour Liverpool—Le beau fin voilier A1 brick COMET, capitaine Marcy, a besoin de 200 balles pour compléter sa cargaison. Pour fret ou passage s'adresser à
20 dec BAILEY & ABBOTT, 14 rue Bienville

POUR MARSEILLE—Le superbe navire fin voilier GEORGE, capitaine Wise peut prendre 350 balles de coton. Pour frêt ou passage, s'adresser à L H GALE,
21 dec 93, rue de la Commune.

POUR LE HAVRE—Passage seulement—Le beau navire fin voilier, GROTIUS capitaine Page, sera expédié sous peu. Pour passage seulement, s'adresser à LEVI H. GALE,
21 dec 93, rue Poydras.

POUR LIVERPOOL—Le navire anglais CASSANDRA, capit. Greig, a besoin encore de 300 balles pour compléter son chargement. S'adresser à
19 dec M de LIZARDI & Co.

POUR LE HAVRE—Le navire A1 JOHN HALE, capitaine Crowell, peut prendre 2 à 300 balles de coton pour le susdit port S'adresser à L H GALE,
19 dec 93, rue de la Commune.

POUR LE HAVRE—La barque GALILEO, capitaine Lombard, a besoin de 250 balles de coton pour compléter son chargement. Pour frêt ou passage, s'adresser à L H GALE,
19 dec 93, rue de la Commune.

POUR LIVERPOOL—Le beau navire CONGRESS, capitaine Fox, a besoin de 30 balles de coton pour compléter son chargement. Pour fret ou passage, s'adresser à L H GALE,
19 dec 93, rue de la Commune

POUR LE HAVRE—Le navire fin voilier le *Talma*, capitaine Dillingham, ayant de bons emménagements pour les passagers partira incessamment pour cette destination.
Pour passage seulement, s'adresser à bord, ou à
19 dec OSMIN BIGOURDAN.

Pour Liverpool—Le navire A1 DALMATIA, capitaine Windsor, sera expédié sous peu. Pour passage s'adresser à
14 dec L H GALE, 93, rue de la Commune.

POUR LIVERPOOL. Le beau navire fin voilier A 1 CASPIAN, capitaine Patten, peut prendre 350 balles de coton en s'adressant de suite. Pour conditions ou passage, s'adresser à L. H. GALE,
14 déc rue de la Commune No. 93

POUR LIVERPOOL—Le navire de première classe ROBERT FULTON, capit. ———, est journellement attendu sur lest, et sera prêt pour commencer à charger. S'adresser à SAM. THOMPSON & Co,
14 dec 53, rue du Camp

POUR LE HAVRE—Passage seulement—La barque supérieure NIMROD, capitaine Patterson, sera expédiée sans délai. Pour passage, s'adresser à L H GALE,
13 dec 93, rue de la Commune.

POUR MARSEILLE—Passage seulement—Le brick fin voilier TWEED, capitaine Robinson, partira sous peu. Pour passage seulement, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à L. H GALE.
12 dec 93, rue de la Commune.

POUR LIVERPOOL—Passage seulement—Le navire fin voilier CATHARINE JACKSON, capitaine Peabody, partira sous peu. Pour passage seulement, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à L H GALE,
12 dec 93, rue de la Commune.

POUR LIVERPOOL—Passage seulement—Le navire A I, AMELIA, capitaine W T Thompson, partira sous peu pour le susdit port. Pour passage seulement, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à L. H. GALE,
12 dec 93, rue de la Commune.

POUR LIVERPOOL—Le navire ALFRED, capitaine Cheever, partira dans peu. S'adresser à L H GALE,
12 dec 93, rue de la Commune.

Pour le Havre—Le beau navire A 1 RUSSELL, capitaine Robbins, peut prendre 150 à 200 balles de coton et il sera expédié sans délai. Pour conditions ou passage s'adresser à LEVI H GALE,
30 nov No. 93, rue de la Commune.

POUR LE HAVRE—Le navire A, 1 OLYMPIA, capitaine Stings, ayant son chargement engagé, partira sans délai pour le port ci-dessus. Pour frêt ou passage ayant de beaux emménagements, s'adresser à BAILEY & ABBOTT,
26 nov No. 14 rue Bienville

POUR LIVERPOOL—(Passage seulement) Le beau navire **Elizabeth Bruce**, fin voilier, capitaine Rogers, sera expédié sans délai. Pour passage seulement, s'adresser à L. H GALE,
10 dec No. 93, rue de la Commune.

Pour Liverpool—Le beau navire A 1 MANCHESTER, de marche supérieure, commandé par le capitaine James Patten, a besoin de 200 balles de coton pour compléter son chargement. Pour fret desquelles ou pour passage, ayant de beaux emménagemens s'adresser à
7 dec BAILEY & ABBOTT, 14, rue Bienville.

Pour Liverpool—Le A1 navire MERSEY, capitaine Webb, est maintenant en déchargement et il sera expédié sans délai. Pour passage seulement, s'adresser à
6 dec L H GALE, 93, rue de la Commune.

Pour Liverpool—Le navire A1 fin voilier GEORGIA, capitaine Schackford, demande à prendre 250 balles de coton pour compléter son chargement et il sera expédié de suite. Pour le fret ou passage s'adresser à
30 nov L H GALE, 93, rue de la Commune.

POUR LE HAVRE—Le fin voilier navire EMPEROR, capitaine Chaffee, demande de 250 balles pour compléter son chargement. Pour fret ou passage, s'adresser à L H GALE,
8 déc 93, rue de la Commune.

Pour les ports du Mexique.

POUR TAMPICO—La belle goëlette fine voilière LADY HOPE, capitaine Williams, sera expédiée sans délai pour le dit port. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser au capitaine à bord, ou à
22 dec KOHN, DARON & Co.

POUR TAMPICO—La belle goëlette fine voilière CREOLE, capitaine Cormier, ayant presque toute sa cargaison à bord, sera expédiée sous peu. Pour fret de 100 barils ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord, ou à JOHN CROSBY,
23 dec 28, rue du Camp

POUR TAMPICO—La goëlette fine voilière LONE, capitaine Clark, ayant une grande partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
22 dec J. PEATS & FILS.

POUR LA HAVANE—La belle goëlette TEAZER, (paquebot) fine voilière, capitaine Jones, avec de beaux emménagemens pour les passagers, recommencera ses voyages réguliers en peu de jours. Pour fret ou passage, s'adresser à HARROD & QUARLES,
24 dec 24, rue de la Douane.

POUR LA HAVANE—Le beau brick fin voilier A I SEA BIRD, capitaine Mayberry, sera prêt à recevoir du frêt dans deux jours pour le susdit port. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à L H GALE,
15 dec 93, rue de la Commune.

Pour la Havane—Le brick espagnol VIZCAYNA, capitaine Torre, ayant un tiers de son chargement: partira très incessamment. Pour le reste du fret ou passage s'adresser à
14 dec—10 A M MIRANDA & Co.

Vendre. Louer ou Fréter.

A VENDRE, LOUER OU FRETER—La goëlette (A I.) SELECT, fine voilière, bâtie à Baltimore il y a 18 mois, et du port de 100 tonneaux. S'adresser à HOSKINS & WILCOCKS,
22 dec 51, rue du Camp.

A VENDRE, FRETER ou LOUER—Le bon brick GUSTAVE, doublé en cuivre, du port de 153 tonneaux et demi, porte à peu près 1600 barils, et bien équipé, sera prêt à prendre cargaison dans trois jours.
HARRISON, BROWN & Co,
21 dec rue de la Douane.

A FRETER—Un brick neuf de première classe, et du port de 200 tonneaux. S'adresser à L. D. C. WOOD,
13 dec 22, rue Poydras.

POUR FRET OU PASSAGE.—Un navire A. I. pouvant porter 1,200 balles de coton est maintenant prêt à recevoir un chargement; pour fret s'adresser à JAMES REED & Co.
26 nov Rue Royale No. 35.

A VENDRE—Le beau brick de guerre LATONA, construit à Philadelphie, du port de 353 3/95 tonneaux, il a un grand pont et il est percé pour 20 canons, il se trouve à bord 4 pièces de 18; il est bien muni sous tous les rapports, et il a été dernièrement doublé en cuivre. C'est un batiment de mer et bon marcheur. Il doit arriver de la Havane vers le 15 courant. Pour plus amples détails, s'adresser à
2 déc R. GRONING & Co.

A Vendre—La goëlette **Helen**, de 98 tonneaux, ou 900 barils, tirant peu d'eau, et propre aux voyages de la baie; elle a été entièrement reparée à neuf, a deux cables en fer, et une voilure neuve, et peut être mise à la mer de suite avec peu de dépense. S'adresser à HARROD & QUARLES,
8 nov 24, rue de la Douane.

Paquebots pour Savannah—*Ligne Commerciale.*

Brick **Kentucky,** capitaine Paine.
Goël. **Tantivy,** capitaine J. Pitcher.
Brick ——, ——.
Les batiments ci-dessus sont de la première classe, les capitaines sont tous des hommes expérimentés.
Le public peut se fier sur toute ponctualité dans le départ &c.
Pour fret ou passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser à L. D. C. WOOD,
16 nov 22, rue Poydras.

A LOUER.—Un magasin dans Bank Alley au 1er. Janvier. S'adresser à LINCOLN & GREEN.
16 dec No 36 rue du Camp

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
Conseil de la première Municipalité.
Séance du 9 décembre 1836.

Résolu que le maire est et demeure autorisé à faire annoncer dans deux des gazettes qui se publient en anglais et en français dans la première Municipalité; conformément à la loi, qu'une application a été faite à ce conseil pour l'ouverture et le prolongement du Passage de la Bourse [Exchange Alley], jusqu'à la rue de la Douane, au travers de l'îlet depuis la rue Bienville; ledit prolongement devant s'opérer au travers des propriétés de MM. R. O. Pritchard, Kaine et Stroud, S. W. Oakey, P. Conrey jr., J. Labadie et James Gasquet; et que l'intention du Conseil de la Municipalité No. un est de prendre les mesures indiquées par la loi pour parvenir à opérer l'ouverture et le prolongement ci-dessus mentionnés.
Il est de plus résolu que le voyer de cette municipalité soit requis de fournir au maire ainsi qu'à l'avocat de la municipalité une liste descriptive des terrains que doit traverser le prolongement ci-dessus.
(Signé) PAUL BERTUS, recorder.
Approuvé le 12 décembre 1836.
(Signé) D. PRIEUR, maire.
Pour copie conforme.
THEARD, Jr. secrétaire.

Conformément à la résolution ci-dessus et vû la section 1ère de la loi du 5 avril 1832, d'après laquelle: "Toutes les fois qu'une pétition sera présentée par un nombre de propriétaires demeurant dans une section de la ville, à l'effet de faire ouvrir, redresser ou améliorer aucune rue, îlet ou place publique dans cette section, et que le maire et le conseil de ville jugeront que le nombre de pétitionnaires est suffisant, et que les travaux demandés sont nécessaires ou très utiles, etc, ledit maire et conseil de ville auront le droit de faire ouvrir, élargir ou améliorer telle rue ou place, et de faire faire telles augmentations, élargissemens, changemens ou autres améliorations &c." Avis est donné que l'intention du conseil de la 1ère municipalité est de faire prolonger le Passage de la Bourse [Exchange Alley] de la rue Bienville à la rue de la Douane, à travers les propriétés de MM. R. O. Pritchard, Jas. Gasque & Cie, S. W. Oakey, et Kaine et Stroud, après que les formalités prévues par la loi auront été remplies.
Le 22 décembre 1836.
22 dec—20 D. PRIEUR, maire.

Mairie de la Nouvelle-Orléans.
Vente à l'encan par F. Dutillet, encanteur.
CONFORMEMENT à une résolution du conseil de la première municipalité en date du 25 novembre dernier, avis est donné que Lundi, 9 janvier 1837, et jours suivans, à midi, à la Bourse, situé à l'encoignure des rues de Chartres et St. Louis, les propriétés achetées par ladite municipalité, depuis le mois de Mai dernier seront vendues par l'encanteur susdit, aux termes et conditions ci-après, savoir: Un dixième comptant, et le reste à un, deux et trois ans avec endossement à la satisfaction du maire et hypothèque jusqu'à parfait paiement.
Les plans des dites propriétés seront exposés à la Bourse, dix jours avant la vente. 7 dec

Mairie de la Nlle.-Orléans
PAR F. DUTILLET, (Encanteur.)
CONFORMEMENT aux ordonnances du Conseil, avis est donné que Mercredi, 4 janvier prochain, à midi, à la Bourse située à l'encoignure des rues de Chartres et St. Louis, la fourniture des bois de charpente nécessaires à la première municipalité pendant six mois, à compter du 1er. Janvier 1837, sera adjugée au rabais par l'encanteur susdit.
26 dec D PRIEUR, Maire.

DOCTEUR J. V. GOTTSCHALK, arrivé tout récemment de la Prusse, offre ses services au public comme chirurgien, médecin, occuliste et accoucheur.
Sa résidence, est rue Conti, entre Chartres et Levée, au dessus du bureau de Mr. Wm. Boswell.
19 nov—2m

LE soussigné arrivant de Paris où il a passé six mois, pendant lesquels il s'est exclusivement occupé à choisir les marchandises les plus belles et les plus à la mode, qui aient jamais été importées de France, les offrira en vente samedi prochain, 17 du courant et les jours suivans, et ses prix seront extrêmement modérés, les articles consistent en:
Dentelles Valenciennes et Malines de toutes grandeurs.
Entre-deux Malines, Gros de Naples, Satin, Florence, } De toutes couleurs pour robes et gilets.
Couvertures de laine toutes grandeurs,
Pendules et Panoramas avec navire à mouvement,
Indiennes riches de tous les goûts,
Mousselines et toile de laine,
Mousselines do do
Mérinos,
Parfumeries assorties et eau de Cologne,
Mouchoirs foulard, 1re qualité,
Schâles, Thibets, brochés, satins et cachemires riches; meubles du meilleur goût, chaises de cerisier,
Forte-Piano, Picolo et carrés,
Glaces de toutes grandeurs,
Toile à drap,
Ombrelles, parasols et parapluies du meilleur gout
Ceintures de toutes largeurs,
Bijoux et argenterie,
Bas de soie, de fil d'Ecosse et de mérinos
Cols et nœuds satin et velouté,
Linons unis et brochés,
Tissus et claques, cosaques, maroquin et chèvre
Gants soie, filoselle, mérinos, laine et fil,
Pélerines, bonnets, tabliers, robes, mouchoirs de batiste brodés et garnis de dentelles,
Manteaux mérinos et de satin, brodés dans le meilleur goût.
Lampes, flambeaux, &c.
Bonnets de velour garnis pour hommes et enfans,
Fusils et pistolets simples et doubles,
Confits de Colin,
17 dec—17 S. MITAUD, 71, rue Royale.

AUX négocians de la ville et de l'intérieur.—Plant, Doreut et Co.—Ont l'honneur d'informer les négocians de la ville et de l'intérieur, qu'ils ont à présent en magasin un grand assortiment de marchandises sèches des manufactures étrangères et Américaines, qu'ils reçoivent par le moyen de leurs agents à New York, directement de France et d'Angleterre; qu'en outre qu'ils reçoivent chaque semaine par les paquebots, des factures de marchandises sèches consistant en cottonades, cotons rayés de Merrimack etc.
Aussi un bel assortiment de draps de différentes qualités dont une partie a été fabriquée exprès pour eux.
Ils espèrent au moyen de leurs liaisons commerciales pouvoir toujours mériter par le bas prix et la qualité de leurs marchandises, la confiance du public.
En consignation.
Nous recevons de tems en tems par mer des Marchandises de différentes descriptions. Nous avons en magasin à présent consignées: 75 caisses chapeaux de bas prix et 25 caisses chapeaux de castor de 1ère qualité. 20 caisses brodequins, bottes et souliers; aussi 5 caisses chapeaux, fourrure de soie, pour dames; comme échantillons cet article n'ayant jamais encore paru dans ce marché, aussi 200 douzaines de bretelles en gomme élastique.
24 dec.

MR. ROUSSEAU, fabricant d'ébénisterie, arrive de France avec un bel assortiment de MEUBLES DE FANTAISIE de toute espèce et confectionnés dans le dernier genre, tels que tables, bureaux, tables rondes, bureaux-secrétaires, fauteuils à ressorts, &c. tapis pour tables, de différens dessins, papiers pour tentures d'appartemens, et divers autres objets concernant son état. Sa demeure est rue Royale No. 119, entre St. Louis et Conti.
Il a aussi à vendre deux superbes petites voitures calèche, pour enfant. 28 déc—8

Bureau de Lithographie d'Orléans.
En face de l'Arcade de Banks, rue des Magasins.
OU l'on exécute avec promptitude et précision, des Plans de terres, Circulaires, Billets d'Echange, Checks sur banques … tous les genres.
Aussi—Cartes lithographiées, construites d'après renseignements, &c., en défaut de plans qui puissent servir de copies, à l'établissement de
28 déc—24 H. GROVES & Co.

A VENDRE—En débarquement des navires Olympia et McLellan: 60 caisses cerises à l'eau de vie, en pobans: et d'importation antérieure: bouchons, huile, vin muscat, kirshenwasser, eau de vie de Dantzic, marasquin, vin de Chambertin, vin de Nuits, vin de Champagne, vin de Hongrie, anisette en paniers et en pobans d'un gallon, eau de Seltz, vin de Haut-Brion, de Medoc et St. Estèphe, Lafitte, eau de fleur d'oranger, curaços, absynthe, 60,000 cigarres de la Havane; 32 demi pipes cognac; 50 barriques Haut Brion; 100 do Margaux; 200 St Julien, Montferrand et Medoc.
28 dec R A LEFEBVRE, 10 rue Toulouse.

Librairie Française et Espagnole,
Dirigée par A. L. BOIMARE, 47 Toulouse.
LIVRES d'étrennes élégamment reliés, consistant en:
Paroissiens avec fermoirs en argent,
Imitations, Bibles, Journées du Chrétien, Formulaires, &c.
Ouvrages de Bouilly, Madame Guizot, et autres propres à être donnés à la jeunesse,
Un choix d'ouvrages enrichis de gravures, tels que, Annales romantiques, livres de demoiselles, le Mérite des Femmes, la Belle Assemblée, le Diamant,
Les Dames de Byron, la Perle, le Rameau d'Or, la France, l'Espagne, l'Allemagne &c. 27 dec—4

Librairie de Lellièvre.
RECU récemment de Paris, un bel assortiment de Romans nouveaux; Œuvres complettes de Victor Hugo; Voyage Pitoresque au tour du monde; Pièces de théâtre, livres d'éducation, de littérature &c.
Jouets d'enfant, Fournitures de bureau, Cartons de bureau, Graines de jardinage, récolte 1836, et articles de fantaisie. 27 déc—3ds 6,2ps

MELASSE.—100 barils en débarquement et à vendre par GALLWEY & BOUDOUSQUIE.
27 déc No 31 rue de la Commune.

BALANCES—Balances paléntées et ordinaires, capables de peser depuis 2 onces jusqu'à 2250 livres, à vendre en tout temps par FROST & Co
27 dec No. 8, rue de la Douane

100 SACS MAIS, en débarquement et à vendre par FROST & Co.
27 déc No. 8, rue de la Douane

CHAPEAUX DE SOIE EN GOMME ELASTIQUE—Reçu par le navire Orléans, 25 caisses chapeaux surfins de soie en gomme élastique, des formes les plus nouvelles, très légers et garantis à l'épreuve de l'eau, à vendre par
26 dec J. EVANS & Co rue de Chartres

M. ABEL LELEU, Français établi cafetier à Cincinnati en 1832, a négligé de donner de ses nouvelles à sa famille depuis cette époque. Il a été vu cependant à la Nouvelle Orléans.
Ses amis ou les personnes qui pourraient donner des renseignemens sur lui sont priées instamment de les communiquer à
CHARLES DEBOURGES, 118 Canal.

AU magasin de commission en marchandises sèches, de France:
Nouveautés, | Sellerie,
Pendules et Bronzes, | Gravures,
Verrerie et porcelaine | Glaces etc.
Dépôt des Parfums de Lubin, fournisseur de la maison Royale de France. Dépôt des moutardes et vinaigres de Maille, de Paris. 24 dec—5

A Vendre—Par Curullo, Lapeyre & co, 200 sacs bon café vert de la Havane; 81 caisses sucre blanc, 50 milliers cigarres de première qualité, en débarquement du Leonidas; 150 balles tabac en feuille, (vuelta abajo); 400,000 cigarres de toutes qualités; 4 barils amandes sans coque (esperanza), en magasin
22 dec—5

R. B. EASTON, M. D. accoucheur, rue des Magasins, No. 57, édifice de l'Arcade. Résidence, No. 33, encoignure Bourbon et Douane.
23 dec—1an

LE soussigné de retour d'Europe, offre à vendre un grand et bel assortiment de Bijouterie, Argenterie de Nouveautés. A. RASCH,
10 dec—12,3ps rue Chartres, no 75.

A VENDRE chez Théodore Nicolet & co., rue Bienville, no 26: Couvertures de laine trois points, de différentes manufactures; un assortiment de belles indiennes françaises; kirshwasser de la forêt noire; vin de Champagne de diverses qualités; vin de Bourgogne, Chambertin, Romanée et Nuits; vin de Bordeaux en barriques, en caisses; extrait d'Absynthe suisse. 21 dec

EN débarquement du navire Philadelphie, venant de Marseilles, vis à vis l'Esplanade, cent barriques vin de Bergasse & co; 300 paniers d'huile de Jas. Plagniol, 60 paniers de Champagne, 100 caisses muscat Frontignan; 140 caisses salaisons assorties; 75 do caisses liqueurs; 5 jarres fruits cristallisés; 2 jarres nougat; 30 caisses fruits au sirop, à vendre par
23 dec—3,3ps L. DUCLAUD, 78 rue Royale.

VINS de Bourgogne reçus par le navire Jupiter, du Havre et à vendre par les soussignés—
80 paniers Bourgogne mousseux, 1ère qualité,
40 do de en demi bouteilles,
40 caisses chablis; 40 do Chambertin; 40 do Romanée; 20 do Beaune; 20 do Pommard; 50 do Nuits.
Aussi, 20 douzaines moutarde de Dijon
A. DELASSUS & MONTREUIL,
23 dec—4 12, Nouvelle Levée.

AVIS—R. GORRANT a l'honneur de prévenir les dames et messieurs de cette ville, qu'il vient de recevoir par le Jupiter, un nouvel assortiment de MANTEAUX en velours et mérinos, Etoffes nouvelles en satin, Gazes, Mandarines et Astrakans pour robes de ville, bals et soirées; Gants de peau première qualité, pour dames et messieurs; Gants et Mitaines en filets; Mantelets noirs et blancs; Echarpes et Broches; Dentelles et Blondes; Mousselines blanches pour moustiquaires, rideaux et robes; Indiennes fonds blanc et de couleur; Velours et Crêpes en pièce; Broderies en tulle et mousseline; Ombrelles en satin et gros de Naples; Draps et Casimirs français; et généralement ce qui concerne l'article de nouveautés de Paris.
Il offre aussi aux professeurs de dessin des Principes Elémentaires pour fleurs et paysages.
Son magasin est ouvert rue Royale, No. 174, entre St. Pierre et Toulouse. 27 dec—3,3ps

MDE. LETELLIER, a l'honneur d'informer ses amis et le public en général, qu'elle vient de recevoir de France, un assortiment de Musique nouvelle et des Pianos de la manufacture de MM. P. Pleyel & Co. Elle n'a rien épargné pour que ces instrumens soient beaux, bons et solides; elle ne craint aucune comparaison, et ne demande que la préférence aux personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance. Dorénavant elle se chargera de toutes les commandes qui pourront lui être faites et l'on trouvera chez elle des pianos d'occasion à vendre ou à louer à des prix modérés.
Sa demeure est rue Royale, no. 321, au coin de la rue des Ursulines, maison des Architectes.
14 dec—4.2ps

SUCRE superbe, 10 livres à la piastre, 9 cents par baril—**Café**, première qualité 7 livres à la piastre,—**Mortiers** de marbre,—**Foyer** pour cheminées en marbre rouge.—**Carreaux** en marbre d'Italie de 22, 12 et 10 pouces à vendre au magasin de
ANTOINE MICHOUD,
19 nov Encoignure Levée et Ursuline.

PERDU—Une pipe d'eau de vie, débarquée du navire Chester, marquée "Wm. F. Mason, Pulaski, Ten." Si quelqu'un l'a reçu par erreur, ou a pu l'envoyer, il est prié d'en donner avis à YERGERS CHAFFIN & Co,
10 dec— rue Poydras, no 21.

A VENDRE—Par les soussignés:
520 balles de tabac de la Havane (Yguani et Mayari);
300 sacs de café,
3 puncheons rum de la Jamaïque.
GOULE & LAMBERT.
16 dec 11, rue de la Levée, près du railroad.

AVOINE, Maïs, Foin, &c—1000 sacs de Maïs; 300 balles de Foin, reçu et à vendre par L. A. LEMOYNE & Co,
23 dec 82, rue Julia

ARGENT PERDU.
JEUDI le 22 courant, il a été perdu une somme de $750 en billet sur l'Union Bank, et en argent. Quiconque aura trouvé ladite somme est informé qu'en la déposant au Bureau de la Compagnie d'Assurance de l'Océan il recevra une récompense convenable.
26 dec—3

Avis aux Marchands de Souliers.
FOND de magasin et vitrière à vendre au No, 310, rue Bourbon, entre St. Philippe et Ursulines
26 dec—3

BAILEY & REICH, charpentiers et faiseurs de contrevents et chassis, simples et ornés, à présent établis dans la rue du Cirque, bord de l'Ouest, près de la rue du Canal, ont l'honneur d'informer les habitans de la Nouvelle Orléans et des environs qu'ils sont toujours prêts à exécuter les ordres qu'on pourra leur donner, à des prix très raisonnables.
N. B. Ils fournissent les magasins avec boites à chassis, rayons, etc, d'un genre élégant et avec la plus grande promptitude. 22 dec—1m

CHEVAL EPAVE.
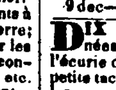
Il a été conduit chez le syndic soussigné, un Cheval noir, ayant une marque sur la cuisse droite ressemblant à un H renversé, et les deux pieds de derrière blancs. Le propriétaire est prévenu d'avoir à le réclamer dans les trente jours qui suivent le présent avis, en faisant preuve de propriété et payant les frais, autrement ledit cheval sera vendu pour y satisfaire.
Paroisse de Plaquemines, 26 sept 1836.
CHARLES REGGIO,
9 dec—4,1ps Syndic du 2d arrondissement.

DIX Piastres de Récompense seront données à celui qui conduira chez le soussigné ou à l'écurie de M. Rabassa, une jument noire ayant une petite tache blanche au front, un œil affecté et la queue longue; elle a été vue il y a deux jours. au faubourg Marigny, près de la presse à coton.
24 dec—4 GABRIEL VILLERE.

CHEVAL EPAVE.
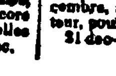
Il a été conduit hier, à huit heures du soir, aux écuries, rue des Champs Elysées, entre Victoire et Moreau, un cheval créole, couleur alezan, ayant le front et les deux pieds de derrière blancs, sellé et bridé.
Si d'ici au 25 courant le dit cheval n'est pas réclamé, il sera exposé en vente le samedi suivant 31 décembre, au lieu ordinaire, par P A Guillotte, encanteur, pour payer les frais. D. O. NADAUD,
21 dec—3 Commis.

Avis de Banques et de Comp.

Bureau de la Compagnie d'Assurance des Négocians.
Nouvelle-Orléans, 26 Décembre 1836.
L'ELECTION annuelle des quinze Directeurs qui doivent servir l'année prochaine, aura lieu le 9me jour de janvier prochain (1837) au bureau de cette institution, situé à l'encoignure des rues Royale et Bienville, entre 10 heures du matin et 2 heures de l'après midi. Par ordre.
26 dec—13 S.S. RELF, secr.

BANQUE DES NEGOCIANS. *Nouvelle Orléans le* 21 *décembre* 1836.
CONFORMEMENT à sa charte, l'élection annuelle de sept directeurs pour cette institution, aura lieu, lundi deuxième jour du mois de janvier prochain, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après midi, à la maison de banque.
Par ordre. W W FRAZIER, caissier
22 dec.—8

Banque d'Orléans.
16 Décembre 1836.
L'ELECTION annuelle des Directeurs de cette Institution aura lieu lundi, 2 janvier prochain, entre 11 et 2 heures
Par ordre de la Direction
17 dec—dj J. B. NISBET, caissier.

Compagnie du Chemin à Coulisses d'Atchafalaya et de la Banque
Nouvelle Orléans, 16 Décembre 1836.
L'ELECTION annuelle des Directeurs pour l'administration de cette institution aura lieu à la maison de Banque, lundi 16ème jour de Janvier prochain; de 10 heures du matin à 2 heures de l'après midi, conformément à la première section d'un acte supplémentaire à un acte intitulé "acte pour incorporer cette compagnie.
Par ordre de la Direction,
17 dec ROBERT G. DIXON, caissier.

Bureau de la Compagnie du Chemin à Coulisses de la Nelle. Orléans & Carrollton.
LES Omnibus de la Compagnie marcheront régulièrement du dépôt à l'encoignure des rues Poydras et Baronne, à celui de la Compagnie Pontchartrain, passant dans les rues du Camp, Royale, Saint Louis, Chartres et Condé.
Ils partiront à l'entrée des chars de Carrollton, et arriveront à tems pour leur départ.
8 déc GEO. MERRICK, Ing.

Association Consolidée des Cultivateurs de la Louisiane.
Nouvelle Orléans, 20 Déc. 1836.
TRAITES sur Paris, à vendre par cette institution.
20 dec A. BAUDOUIN, caissier

Association Consolidée des Cultivateurs de la Louisiane.
TRAITES à trois jours de vue sur New York, 1 1/2 pour cent de prime.
20 dec A. BAUDOUIN, caissier

Banque de Carrollton.
UNE élection de douze Directeurs pour cette Institution aura lieu au bureau de la Banque, encoignure des rues Saint Charles et Canal, le 1er lundi de janvier 1837, étant le 2me jour de ce mois, entre 10 heures du matin et 2 heures de l'après midi.
1 déc JOHN NICHOLSON, caissier.

Compagnie de la Banque du Gaz,
29 novembre 1836.
UNE élection de 11 directeurs aura lieu conformément à la 7ème. section de la charte, lundi, 2 de janvier prochain, à la maison de Banque, depuis 10 heures du matin jusqu'à 2 heures de l'après midi.
30 nov J W HOUSTON, caissier.

Banque de Commerce.
Nlle Orléans, 28 novembre 1836
TRAITES à vue sur New York, à vendre à cette institution
29 nov ED. DUPLESSIS, caissier.

Banque d'Etat de la Louisiane
Nouvelle Orléans, 7 décembre 1836
CETTE institution tire sur Paris.
8 dec RICHARD RELF, caissier.

Banque de Carrollton.
CETTE institution achète des traites françaises.
29 nov J NICHOLSON, caissier

HYDRAULICS—Le public est informé que l'on peut se procurer de l'eau dans les maisons situées sur les rues où les tuyaux de la Compagnie sont placés, en s'adressant par écrit à la Banque de Commerce. 3 nov

Banque de Carrollton.
TRAITES sur Paris, à vendre par cette Institution.
18 dec JOHN NICHOLSON, caissier

Banque de Carrollton.
CHECKS à très courte date sur le Nord, à vendre par cette institution.
17 dec JOHN NICHOLSON, caissier.

Banque de Carrollton
TRAITES sur Londres, à vendre par cette Institution,
17 dec JOHN NICHOLSON, caissier

LES actionnaires de la compagnie du chemin à coulisses de Nashville à la Nouvelle-Orléans sont avertis que conformément à la 8me et 9me. sections de l'acte d'incorporation, une assemblée générale des actionnaires aura lieu le 3me. lundi de janvier prochain, au bureau de la compagnie, No 14 rue du canal, à 4 heures de l'après midi, et que dans le même tems et le même lieu on procédera à l'élection des directeurs qui doivent constituer la direction de la compagnie pour l'année prochaine.
Par ordre de la direction. A. R. McNAIR
19 dec Secrétaire.

ON pourra se procurer constamment au bureau, à l'allée de Banks, du charbon de terre (coke) dont le gaz déjà extrait, à raison de six escalins le baril.
10 dec

20 Piastres de Récompense.
Partie marronne de chez la soussignée, il y a environ 4 ou 5 semaines, une mulâtresse créole nommée JANE, d'une taille moyenne, très active, parlant vite, marchant droit et ayant l'habitude de pencher la tête en arrière quand elle est en conversation avec quelqu'un. Elle lit, parle et écrit un peu l'anglais; mais ne comprend que quelques mots de français; elle est enceinte de 6 ou 7 mois. On suppose qu'elle est cachée au faubourg Ste. Marie. La susdite récompense sera payée à la personne qui la remettra à Mme Beauregard, demeurant chemin du Bayou, vis à vis Mr A Milne.
24 dec

50 Piastres de Récompense—Seront payés par les soussignés pour l'arrestation et la détention dans une geole, du nègre ISAAC, âgé d'environ 25 ans, taille de 5 pieds 8 à 9 pouces, fluet, noir, et remarquablement intelligent; cheveux longs et crepus, marqué dans plusieurs endroits par l'application de ventouse. Il avait sur lui une rechange de drap noir, assez propre, chapeau de feutre; ce nègre est très adroit, et travaillera probablement comme peintre, cuisinier, &c. Il a été vu à la Nlle Orléans depuis une ou deux semaines, et cherchera à se rendre dans quelques états libres. Les capitaines de navires et de bat. aux à vapeur et autres sont par les présentes notifiés de ne pas le recevoir, sous peine d'être poursuivis selon la rigueur des lois. Il appartenait ci-devant à M. Craig, de Tallahassee (Floride).
JOS. KNETTLE & Co
29, rue des Magasins, ou à
24 dec—10 D J. FLUKER [Jackson, La]

$10 DE RECOMPENSE—Parti marron dans les premiers jours de novembre le nègre FRANCOIS, taille 5 pieds 7 ou 8 pouces, peau rouge; il a l'habitude d'arrêter des radeaux et a été vu de l'autre bord du fleuve. Les capitaines de navires et autres sont prévenus de ne point lui donner asyle.
La récompense ci-dessus sera donnée à celui qui logera ledit nègre dans la geole de cette ville, ou le conduira chez Mme. Ve. L CASTEIN,
28 dec—3 près du moulin de Miller."

VINGT CINQ PIASTRES DE RECOMPENSE—Est parti marron de cette ville, dans la journée du 24 décembre dernier, le griffe américain nommé COFFY, parlant le français comme un créole d'ici. Il est très bien connu comme marchand de légumes depuis plusieurs années.
26 dec-3 G MORIERE FAZENDE.

25 Piastres de Récompense—Parti marron de chez le soussigné, il y a cinq semaines, le nègre ENOBLE surnommé LIOUTE, âgé d'environ 26 ans, taille de 5 pieds 6 pouces; il est anglais, bien constitué, ayant la barbe longue au menton, figure très noire, pincé du menton; il se tient dans le faubourg d'en haut. La récompense ci-dessus sera payée à celui qui le conduira à la geole de cette ville ou chez le soussigné, rue Plauché, no 15.
22 dec—6 CHARLES CORNEILLE.

$10 DE RECOMPENSE
PARTI marron de chez le soussigné, le 3 du courant, le mulâtre nommé BARNET, parlant anglais et français, taille de 5 pieds environ, yeux gris, petits favoris roux, cheveux crépus. La susdite récompense sera donnée à quiconque le logera dans une des geoles de cet état ou le mènera au propriétaire.
Les capitaines de navires, embarcations etc., sont priés de ne pas le recevoir sous peine d'être poursuivis selon la rigueur des lois.
15 nov F EDMOND FAZENDE.

$20 DE RECOMPENSE
PARTI marron du navire Hermitage, le mulâtre nommé *Wm. Henry Sampson*, il a la peau claire, taille de 5 pieds, 8 à 9 pouces; il est très actif et se tient proprement. La récompense ci-dessus sera payée à quiconque le logera à la geôle. Il a volé plusieurs objets à bord. S'adresser au capitaine Sturges, dudit navire ou à BAILEY & ABBOTT,
1 déc— rue Bienville No. 14
N. B. On est prévenu de ne point donner asyle audit mulatre.

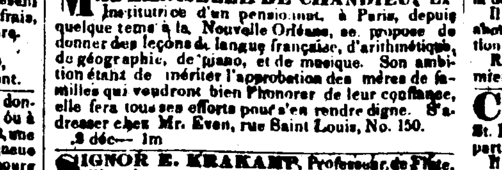

MADEMOISELLE DE CHANDIEU, Ex Institutrice d'un pensionnat, à Paris, depuis quelque tems à la Nouvelle Orléans, se propose de donner des leçons de langue française, d'arithmétique, de géographie, de piano, et de musique. Son ambition étant de mériter l'approbation des mères de familles qui voudront bien l'honorer de leur confiance, elle fera tous ses efforts pour s'en rendre digne. S'adresser chez Mr. Even, rue Saint Louis, No. 150.
3 déc— 1m

SIGNOR E. KRAKAMP, Professeur de Flûte, élève du conservatoire et primo flauta à San Carlo, Naples, étant engagé au Théâtre St Charles de cette ville, donnera des leçons de cet instrument. Pour ses conditions, s'adresser rue Gravier, No 119.
3 nov—3m

COTON A DRAP D'APPLETON—10 grandes balles de 4/4 Coton à drap, d'Appleton, emballées pour le marché Mexicain; quelques caisses de cotons pour tabliers, rideaux, etc; 4 caisses 3/4 et 4/4 cotons bleus à carreaux; 2 do cotons à pantalon du Kentucky; 20 do de indiennes à bas prix; 25 do coton blanc à chemise et à drap; 23 do 3/4 et 4/4 coton brun do. à vendre par J. DE BROT,
20 dec 40, rue de la Levée.

Bureau du Recorder de la Troisième Municipalité de la Nouvelle-Orléans.
28 Décembre 1836.
CONFORMEMENT à une résolution du Conseil de cette Municipalité, en date du 21 courant, le soussigné recevra à son bureau, encoignure des rues Victoire et Champs Elysées, jusqu'au six janvier prochain, des propositions pour la fouille d'un canal, dans l'avenue Washington, qui devra avoir sept pieds de largeur à la surface de la terre, quatre pieds de largeur dans le fond, et quatre pieds de profondeur et vingt arpents de long; la terre fouillée sera jetée des deux côtés à au moins trois pieds du bord du canal, et sera nivelée de manière à faire un chemin des deux côtés, tous les chicots et racines seront enlevés du canal. Le contracteur sera tenu de fournir une caution à la satisfaction du soussigné, pour une somme de mille piastres pour la fidèle exécution de son contrat. Le mode de paiement sont comme suit: Un quart du prix lorsque la moitié de l'ouvrage sera fait; un autre quart quand les trois quarts de l'ouvrage seront faits, et la balance lorsque le tout sera complété et approuvé.
28 dec—10 L. U. GAIENNIE, Recorder 3me. Municipalité.

ECRITURE—Enseignée par M. Dolbear & frères à leurs académies d'écriture, no 8, rue de Chartres, Nouvelle Orléans; no 189, Broadway, N. York; Dauphine st. Mobile. Le public est invité à examiner ces institutions et à juger pour lui même. D'après le système suivi par M. D, tout individu peut acquérir, en peu de temps la facilité d'écrire avec rapidité une belle écriture commerciale. Ceux qui auront payé pour le cours entier des leçons, jouiront de l'avantage de recevoir des instructions jusqu'à ce qu'ils aient atteint le degré de perfection auquel ils aspirent.
On donnera des leçons aux dames chez elles.
22 dec

M. l'Editeur de l'Abeille.
VEUILLEZ, je vous prie avoir la bonté d'insérer dans votre estimable journal ce qui suit:
Le dimanche, 18 du courant, ont été arrêtés, à ma requête, sur un soupçon d'avoir commis un vol dans le cabaret, encoignure des rues Condé et St. Anne,
MM. Fernando Coronado
Fernando Ximènes
Antonio Castellanos,
Bernardo Paris.
Je déclare à la face du public en général que ces messieurs n'ont pris aucune part au dit vol, lequel avait occasionné l'arrestation de plusieurs individus; je déclare en outre que ces messieurs n'ont été arrêtés que sur une équivoque.
Ce que je certifie au public pour que les susnommés ne perdent en rien de la bonne réputation dont ils ont toujours joui pendant tout le temps qu'ils ont résidé en cette ville.
Nlle Orléans le 20 décembre 1836.
21 dec—8 B. DURAN.

SEÑOR Editor de la Abeja—Muy Señor mio, tenga usted la bondad de insertar en su apreciable periódico lo siguiente:
El Domingo 18 del corriente fueron arrestados á mi requisicion por sospechas de haber cometido un robo en el cabaret, esquina de las calles Conde y Sta. Ana.
Dn, Fernando Coronado,
Dn Fernando Ximenes
D Antonio Castellanos
D Bernardo Paris
Yo declaro ante el publico en general que estos señores no *han tenido arte ni parte* en dicho robo, el cual habia ocasionado el arresto de varios individuos y que estos mismos señores fueron arrestados por equivocacion.
Por lo cual hago saber al publico para que no padezcan en nada de la buena opinion que han gozado siempre en todo el tiempo que han recidido en esta ciudad.
Nuevo Orleans 20 de Diciembre 1836.
21 dec—8 B. DURAN.

ETAT DE LA LOUISIANE.—*Cour de Paroisse pour la Paroisse et ville de la Nouvelle Orléans.*—L'Etat de la Louisiane,—*A tous ceux qui ces présentes concernent;*—Salut,—Attendu que S. Blossman, John Culbertson et Pierre Dupeux ayant acheté à une vente faite par le shérif de la paroisse d'Orléans la propriété ci après décrite, s'est adressé au Greffe de cette Cour où la dite vente fut enrégistrée le 4ème, jour de novembre de l'année 1836, pour un avis conformément à un acte de la législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires;" approuvé le 10 mars 1834. Qu'il soit connu, et toutes personnes intéressées sont par ces présentes sommées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour de Paroisse, qui pourraient avoir droit à la propriété ci après décrite, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou le jugement de la cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le terme et le mode de la vente, ou pour une autre cause quelconque, de faire voir dans trente jours à dater de la publication de cet avis, pourquoi la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.
Ladite propriété fut vendue par le sherif susdit, le second jour de novembre de l'année 1836 en vertu d'un décret de cette cour rendu le 23 de septembre de l'année 1836, dans l'affaire de O'Dubigg et Chataigner *contre* H. C. B. Riangeau. No. 9041 du Docket de cette Cour, à laquelle vente S. Blossman, John Culbertson et Pierre Dupeux se sont rendus acquéreurs pour le prix de $8000, huit mille piastres.
Description de la propriété d'après le transfer judiciaire—savoir. Une certaine Maison en briques à deux étages, et un terrain à l'encoignure des Champs Elysées et de la rue des Bons Enfans, mesurant vingt huit pieds sur les Champs Elysées et cent douze sur la rue des Bons Enfans. [L S] ARMAND PITOT, Greffier.
29 nov—4,1ps

A vendre par le soussigné—800 paniers vin de Champagne, Sillery & Ay, premier cru,
100 paniers vin Bourgogne, mousseux, Etoile, Lausanne et Croissan &c
250 caisses vin Bourgogne, Volnay, Chambertin, Romanée,
200 caisses vin Bordeaux, St. Julien et St. Estèphe,
25 do liqueurs de Cassis,
100 do do assorties,
26 do do de Noyau,
30 do do absynthe, Larre & Co.
12 malles parfumerie, Crême de Perse, Eau de Lavande et savon. J VATINEL,
27 dec Rue Conti, 21

BOIS de teinture de Tampico—12 tonneaux bois de teinture en débarquement de la goëlette Creole, devant la rue Jefferson, et à vendre par JOHN CROSBY.
27 dec 28 rue du Camp.

MELASSE—250 barils Mélasse, en débarquement sur la Levée, et à vendre par J. MATERRE
24 dec

CERISES—Les soussignés offrent à vendre en débarquement—
200 caisses cerises (bouteilles blanches),
50 do do (bouteilles noires),
40 barils do
60 milliers bouchons longs,
200 paniers anisette superfine,
250 do do fine,
24 dec E TASTET & A. DELAMARE

VIN de Champagne—300 paniers et 200 caisses Champagne de différentes marques, en magasin et à vendre par
23 dec R. GRONING & Co.

30 PIANOS dont 15 de Pleyel et les autres de Pape et Roller sont attendus chaque jour sur différens batimens venant du Havre, avec un grand assortiment de guitarres, musique nouvelle de chant et pour instrumens, cordes pour violon, harpes et guitarres, le tout choisi à Paris par M. A. Brocard qui est attendu chaque jour sur le navire Lafayette, avec une partie des objets ci-dessus.
En débarquement du navire Jupiter, du Havre sept caisses jouets nouveaux, et comme on n'en a jamais reçu ici, et à vendre par
23 dec F. NORES, 14 rue Toulouse.

TRAITES sur l'Angleterre—La compagnie de la Banque du Gaz, achètera et vendra des Traites sur l'Angleterre.
20 dec J. W HOUSTON, caissier.

UNE famille créole dans laquelle le français et l'anglais sont parlés, désire prendre quelques pensionnaires, elle peut aussi loger quelques personnes, la table est parfaite. S'adresser au no. 58, rue St. Pierre 10 dec

ANNONCE DE PENSACOLE.
LA vente des Lots aura lieu à Pensacole, le premier Lundi de Janvier 1837, les conditions seront
Un cinquième comptant,
Un cinquième dans un an,
Un cinquième dans deux ans, } sans intérêt.
Un cinquième dans trois ans,
Un cinquième dans quatre ans.
De bons titres seront donnés, mais les lots resteront hypothèqués jusqu'à parfait paiement. Il sera permis à l'acquéreur de différer le premier paiement comptant, pendant six mois, au moyen d'un billet endossé à la satisfaction du soussigné, ou par une traite bien connue pour six mois. Ces conditions seront celles de la vente, et il n'y en aura pas d'autres. Le soussigné ne reconnaissant point celles qui ont déjà été publiées dans les gazettes et les brochures.
12 dec—17 W.H. CHASE, Agent

LE DR. J. E. DOORNIK, prévient ses amis et le public qu'il est de retour à la Nouvelle Orléans pour s'y fixer et y exercer sa profession. Pendant une résidence de près de deux années dans le nord, il s'est particulièrement attaché à l'étude des maladies de poitrine, si fréquentes dans ce pays, il ose se flatter d'avoir acquis dans cette branche une expérience étendue qui le mettra à même de porter des secours efficaces à ceux qui voudront l'honorer de leur confiance.
Sa demeure en attendant qu'il puisse se procurer un logement, est chez Mr A. Dupuy, rue Royale, No. 257, entre les rues Ursulines et Hôpital. 16 dec—6,3ps

L. DEPOORTER, Dentiste, prévient les amis ainsi que le public, qu'il vient de se fixer en ville; les appareils qu'il a reçu de France le mettent à même de confectionner des Dentiers complets en or émaillé, imitant parfaitement les parties charnues de la bouche; palais métalliques, obturateurs, &c, insertions des dents minérales, dents humaines sur pivots et sur plaques, orifications, &c.
Il engage les parents dont les enfants ont une dentition irrégulière, d'y porter la plus grande attention, l'art pouvant aider la nature; tous peuvent prétendre à une jolie bouche.
Nota. Les dames seront opérées chez elles, si elles le désirent.
Il continuera ses visites à la côte comme avant; abonnement à l'année $10, après la première opération faite.
Rue St. Louis, entre Royale et Chartres, au premier. 10 dec—3p

C. A. PESSARD, ouvrira incessamment à son domicile, rue Bourbon, No. 185, près de la rue St. Pierre, un cours-pratique, de tenue de livres en parties doubles, de 6 à 8 heures du soir.
Il donne aussi des leçons en ville, et il peut encore tenir quelques jeux de livres. 4oct—e

100 Barils de Bœuf de Missouri, à vendre par 8 dec R GRONING & Co.

TRAITES sur France, à vendre par R A LEFEBVRE,
16 dec—3 10, rue Toulouse.

A VENDRE—Un grand assortiment de Bottes, Souliers, Chapeaux et Linge Fait, à vendre à bas prix pour du comptant ou de bons billets, par WM P OLIVER,
9 dec—18 58, rue Magasins, arcade de Banks

CASQUETTES POUR ENFANS—10 caisses de casquettes de drap velour, reçu et à vendre par
26 dec J. EVANS & Co.

Vente de Terrains à Pensacole
LA *Pensacola Land Company*, prévoyant l'augmentation de la population de la ville de Pensacole, a devisé une partie de ses terres en terrains propres à bâtir, et en offrira une partie en vente publique le lundi 2 janvier prochain.
Le rail-road de Pensacole à Columbus dans la Georgie, auquel on travaille en ce moment, aura une distance de 42 milles achevé par contrat au 1er. Déc. 1837; d'autres contrats seront faits pour continuer avec vigueur le chemin vers Columbus et Montgomerie; aussitôt l'achèvement d'une distance de 32 milles du chemin, on calcule qu'il sera tiré au moins 30,000 balles de coton de Montgomery, Conecuh et des comtés de Butler, Pike, Covington et Dale dans l'Alabama. Le chemin passe à travers un pays riche et fertile, (produisant au moins 200,000 balles de coton) tributaires de Pensacole, comme étant le marché qui lui offre le plus d'avantage.
Les relevés du chemin de Pensacole à Blakely dans l'Alabama, à une distance de 50 milles, ont été faits, et démontrent les grandes facilités qu'offre le pays pour l'établissement d'un rail-road: ce chemin sera fait par contrat, et sera achevé aussitôt que possible, de manière qu'il sera ouvert une communication entre Pensacole et la rivière Alabama.
Le Pensacola Land Company et le *Pensacola Association* sont composés de personnes intelligentes, respectables et possédant de grands capitaux, résidant à Philadelphie, New York et Pensacole, et qui ont la ferme détermination de rendre Pensacole ce que la Nature l'a destiné à être, un grand marché commercial, en établissant des communications avec les riches régions de l'Alabama et de la Georgie.
Les Rail Roads qui sont déjà commencés et ceux qui doivent l'être, ouvriront une grande ligne de communications intérieures qui ne peuvent manquer d'être très favorables aux intérêts de Pensacole, et d'offrir de grands avantages aux personnes avec de petits capitaux, comme aux grands capitalistes, pour le placement de leurs fonds.
La 'Pensacola Land Company' a retardé d'offrir en vente aucune portion de ses terrains à Pensacole, jusqu'à ce qu'elle se fut assurée que les grands travaux qui pouvaient seuls donner de la valeur à ses terres, avaient été commencés, et se continueraient; l'augmentation en valeur sera en proportion de l'avancement des travaux du Rail Road, et de l'immense valeur qu'acquierra toute l'étendue de pays en communications avec Pensacole.
La 'Pensacola Land Company' offrira en vente un quart de ses terrains en décembre prochain, à des termes avantageux, s'engageant que la vente sera sans réserve et bona fide.
La vente aura lieu à Pensacole—Les conditions seront:
Un 1/5 comptant,
Un 1/5 à un an,
Un 1/5 à deux ans,
Un 1/5 à trois ans,
Un 1/5 à quatre ans,
En billets tirés à la satisfaction du soussigné et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.
On peut se procurer des cartes lithographiées de Pensacole et des pays environnans dans la Georgie et l'Alabama, en s'adressant aux personnes suivantes:
James H Leverich—Nouvelle Orléans.
Fuller, Garner & Co—Mobile.
Hon S. Oliver, comté de Conecuh—Alabama.
Geo. Whitman—Montgomery.
Col. Lane, Limestone county—Alabama.
Cap. Ous Dyer, Tuscaloosa—Alabama.
Maître de poste, Natchez Mississipi.
Geo. A. Norros, Columbus Georgie.
Davis & Brooks & S V S Wilder—New York.
A. G. Jaudon—Philadelphie.
WM. H. CHASE,
9 Nov—3ps Agent de Pensacola Land Company.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Etat de la Louisiane—A tous ceux que cela peut concerner, salut: Qu'il soit connu qu'attendu que George Worthington Pritchard, demeurant en la ville de la Nouvelle Orléans, s'est adressé à moi W. F. C. Duplessis, régistor des testamens, dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, et ex officio greffier de la cour des preuves, dans et pour ladite ville et paroisse, pour publier et annoncer conformément à un acte de la législature, intitulé; "acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires." approuvé le dix mars mil huit cent trente quatre, avis est par les présentes donné à tous ceux que cela peut concerner qu'à la vente d'un ordre de vente rendu par l'honorable juge de la cour des preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, état de la Louisiane, daté du trente et unième jour du mois de mars de l'année mil huit cent trente six dans l'affaire de la succession de Thomas Leader Harman, décédé, et rendu dans un procès intitulé, 'Thomas Leader Harman et Francis S Harman vs. Nathaniel Cox, tuteur de Charlott. G Harman, à l'effet d'opérer un partage des propriétés leur appartenant communes les propriétés ci-après décrites, dépendant de la succession de Thos. Leader Harman, décédé, furent pour le compte de la susdite succession offertes en vente publique à l'encan par Isaac L. McCoy, un des encanteurs de la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, le neuvième jour du mois de mai mil huit cent trente six, d'après un plan qui a été exposé à la vente, et adjugées au susdit George Worthington Pritchard, comme étant le plus offrant et dernier enchérisseur.
Description des propriétés d'après le transfert judiciaire.
Un lot de terre situé dans et formant partie de l'ilet compris entre les rues du Camp, Julia, Girod & St Charles, le susdit lot numéro vingt six, mesurant vingt sept pieds de face à la rue du Camp, sur cent quarante neuf pieds deux pouces et trois lignes de profondeur, adjugé à George W. Pritchard pour la somme de onze mille cinq cents piastres.
2. Le lot numéro six, mesurant vingt six pieds sept pouces, et six lignes de face à la rue Saint-Charles, sur cent quarante neuf pieds deux pouces et trois lignes de profondeur, et les lots numéros sept, huit et neuf, mesurant chacun vingt sept pieds de face sur la rue St Charles sur cent quarante neuf pieds deux pouces et trois lignes de profondeur furent adjugés à George W. Pritchard pour la somme de neuf mille huit cents piastres chacun, faisant ensemble une somme de trente neuf mille deux cents piastres.
Conditions de la vente: Un sixième comptant et la balance à un crédit d'un, deux, trois, quatre, et cinq ans, avec hypothèque spéciale sur les propriétés jusqu'à parfait paiement, les premier et second billets seulement seront endossés à satisfaction, et si les billets des susdites cinq termes ne sont pas payés à leur échéance, ils porteront un intérêt de dix pour cent par an du jour de leur maturité jusqu'à parfait paiement, sans pour cela donner aux acheteurs le droit de retarder le paiement des susdits billets.
A ces causes, toutes personnes qui ont ou pourraient avoir quelques réclamations contre les lots de terre ci-dessus décrits, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou jugement de la cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute autre irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le temps et le mode de la vente, ou pour toute autre cause quelconque, sont par les présentes citées à avoir à déduire dans trente jours à dater de la publication du présent avis dans les papiers publics, les raisons pour lesquelles la vente ainsi faite, ne serait pas approuvée et homologuée, comme le demande ledit acquéreur.
L.S. En foi de quoi, j'y ai apposé ma signature et le sceau de la dite cour des preuves, ce vingtième jour du mois de décembre, A. D. 1836.
W. F. C. DUPLESSIS,
24 dec Régistor des testamens.

AVIS—Mr. Wm. Collerton, acquéreur de deux îlets de terre, situés à Carrollton, vendus par M. Barnett Sr. encanteur, le 21 septembre dernier, est requis de passer dans les dix jours qui suivront cette publication, à l'office de Mr. Félix de Armas, notaire public, afin de remplir les conditions de la vente; autrement lesdits îlets seront revendus pour son compte et risque, à la bourse, vendredi 6 janvier 1837, par Mr. Barnett Sr. 26 dec—3

AVIS—Messieurs Fontrouge, T. J. Spear, Marcos Pérez, F Edward, G. Messier, sont invités à passer chez M Féraud not. pub. avant le vendredi 30 décembre, à midi, pour remplir les conditions des diverses ventes qui leur ont été faites les 16 juillet, 29 septembre, 8 et 13 octobre derniers; faute par ces divers acquéreurs de se conformer au présent avis les lots de terre acquis par eux seront annoncés en vente à leur folle enchère et à leurs risques et périls le samedi 31 décembre. 28 déc

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans. Présent l'honorable Charles Maurian juge, No. 9997.
Alloy d'Hepdcourt contre ses créanciers.—Il est ordonné par la cour qu'une assemblée des créanciers de l'insolvable ait lieu à l'étude de H. B. Cénas notaire public lundi deuxième jour de janvier 1837, afin de délibérer sur les conditions de la vente de la moitié indivise des lots de terre situés au faubourg Bouligny appartenant à la faillite de l'insolvable.
Par ordre de la Cour.
Bureau du greffier le 21 décembre 1836
26 dec—3 ARMAND PITOT, Greffier.

ETAT de la Louisiane—Cour du Premier district judiciaire—Lundi 19 décembre—Présent l'honorable Charles Watts, juge Wm Vial & co. et autres, contre George C Hodges, pour une cession forcée—No 12985—Sur motion de M. J W Smith, avocat de Richard Swain, syndic des créanciers dudit insolvable, et sur l'enregistrement d'un tableau amendé de distribution dans cette affaire, il est ordonné par la cour que les créanciers de l'insolvable, déduisent dans dix jours les raisons pour lesquelles le dit tableau ne serait pas homologué, les fonds distribués conformément, et le syndic déchargé de ses fonctions. Extrait des minutes.
20 dec—3 JOHN L. LEWIS, greffier.

A LOUER—Le moulin à scie situé sur la rive droite du fleuve, vis à vis la Presse à coton de la Levée, lequel est en très bon état et peut être mis en opération immédiatement; ce moulin par sa proximité de la ville et des chantiers de construction est on ne peut mieux situé pour le débit du bois. Pour les conditions et renseignemens, s'adresser rue Royale no 215, à
21 dec—6 3pe J BTE OLIVIER.

CHARLES H. GRANT & CO.
No. 46, rue de Chartres.
TIENNENT constamment un assortiment considérable de MEUBLES ELEGANS, COMMODES et UTILES. Chaises en acajou, érable, bois de fantaisie, etc. miroirs, glaces, matelas en crin, en mousse, en paille de maïs, etc. octobre

AVIS AU PUBLIC—Le sieur Jean Rapallo annonce aux personnes affectées de la vue qu'il entreprend leur cure, et ose se flatter de pouvoir l'effectuer … de bon remède, par les certificats qu'il soumettra. Sa demeure est toujours rue St. Pierre, près de la prison No 64
Il promet de fortifier la vue de personnes qui portent lunettes, par un remède simple et efficace, et qu'il en donnera des preuves.
Il ne demande rien d'avance, mais à la seconde cure si l'on se trouve mieux, comme il en donnera l'assurance, il exigera la moitié du prix convenu pour l'entière guérison. En outre des nombreux certificats qu'il possède, il donne connaissance d'un qui lui a été dernièrement délivré.

JE soussigné, certifie, que le Sieur Jean Rapallo, m'a traité pour le mal d'un œil, par suite d'une piqure d'un insecte venimeux. Après avoir été six semaines à l'hôpital, sans pouvoir travailler, par l'application de son remède, je me trouve actuellement très bien.
19 dec—30 Signé BARDITTE.

FARINE—203 barils farine surfine, en magasin et à vendre par
26 dec JOSEPH LANDIS, 14 rue Poydras.

Ventes à l'Encan.

PAR THOS. C. CASH & Co.
BIENS FONDS DE VALEUR.
IL sera vendu samedi, 31 décembre, à midi, à la Bourse de l'Arcade de Banks, rue des Magasins, un bien-fonds de grande valeur, décrit ci-dessous:
1o. Un terrain avec les améliorations y existantes, lesquelles consistent en un grand hangar de bois situé dans l'îlet borné par les rues Gravier, de la Commune, St Philippe et du Cirque. Ce terrain a 24 pieds de face à la rue Gravier, sur 160 pieds de profondeur, mesure anglaise, entre lignes parallèles.
Conditions: L'acquéreur sera tenu de payer les billets suivans, savoir:
Un dû le 13 février 1837 de $1000; un le 3 mai 1837 de 750: un le 3 nov. 1837 de 750. un le 3 mai 1837 de 750; un tiers de la balance, comptant, le reste en billets, payables dans 6, 12 et 18 mois, portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.
2. Un terrain, conformément au plan, avec les améliorations dessus, lesquelles consistent en une maison bourgeoise, située dans l'îlet borné par les rues Poydras, Hevia, St. Paul et St. Pierre, mesurant 26 pieds 7 lignes de face sur 170 pieds 6 pouces de profondeur, entre lignes parallèles, mesure anglaise.
Conditions: L'acquéreur sera tenu de payer un billet dû le 15 avril 1837; la balance payable en billets de 6 et 12 mois, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement
3 Un terrain formant l'encoignure des rues Prytanée et Félicité, dans l'îlet borné par les rues des Nayades, Prytanée, Félicité et Ste Marie, ayant 64 pieds de face à la rue Félicité sur 112 pieds 1 pouce et 7 lignes de profondeur et de face à la rue Prytanée. Le chemin à coulisses de Carrollton à la Nlle Orléans n'est éloigné de ce terrain que d'un îlet
Conditions: L'acquéreur sera tenu de payer un billet dû le 16 mai 1837 pour $550, un autre dû le 10 novembre 1837, pour la même somme; la moitié de la balance comptant, pour l'autre moitié, billets payables en 12 mois, portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.
4. Deux terrains dans le nouveau faubourg Marigny situés dans l'îlet borné par les rues Champs Elysées, des Français, Girod et Urquhart, faisant face aux Champs Elysées, et désignés sur le plan comme no 1 et 2; no 1 mesure 33 pieds 11 pouces 3 lignes de face sur 181 pieds 3 pouces 1 ligne de profondeur, entre lignes parallèles, mesure anglaise.
Conditions: L'acquéreur sera tenu de payer les trois billets suivans, savoir: un payable 8 avril 1837 pour $325; un payable 8 octobre 1837 pour $325; un payable 8 avril 1838 pour $325, avec intérêt de huit pour cent sur tiers de la balance, comptant, le reste payable en billets de 6 et 12 mois, portant hypothèque jusqu'à final paiement. 23 dec

PAR JOHN M BACH.
IL sera vendu, samedi 31 décembre 1836, à midi, à la Bourse de Hewlett.
5 Esclaves de prix.
Un excellent forgeron, une excellente couturière, blanchisseuse et repasseuse, avec son enfant âgé d'environ deux ans, une fille d'environ 8 ans, et une femme, bonne négresse de champ.
Conditions—6 mois de crédit pour billets endossés à la satisfaction du vendeur et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. 28 dec.

PAR JOHN M. BACH
IL sera vendu, jeudi 26 janvier prochain 1837, à midi, à la Bourse de Hewlett.
Un atelier de bons esclaves acclimatés,
Des deux sexes, parmi lesquels se trouvent 5 jeunes gens vigoureux, nègres de champ, un domestique de table et cocher âgé d'environ 19 ans, actif, intelligent et ayant bonne mine; un excellent cocher, accoutumé au marché, et plusieurs cuisinières et blanchisseuses: vente positive et sans réserve. On invite ceux qui ont des habitations, et les membres de la Législature, à se trouver à cette vente. Plus amples détails le jour de la vente.
Conditions.—6 et 12 mois de crédit pour billets endossés à la satisfaction du vendeur et portant hypothèque jusqu'à parfait payement. 28 dec.

PAR M BARNETT Ser.
IL sera vendu le 5 Janvier prochain, à midi, à la Bourse Hewlett
Une propriété située sur le derrière de cette ville ayant deux arpents de face, à partir de quatre arpents et demi du chemin du bayou et s'étendant en profondeur jusqu'à la limite des terres de feu Jean Gravier, bornée du côté de la ville par la propriété de Mme. de Pontalba et de l'autre côté par celle appartenant à Mr. Alexandre Milne.
Cette propriété est celle figurée sur le plan général de Zimpel, et désignée par erreur comme appartenant à Messrs. L. V. Labarre et L. Dorgenois.
Conditions.—A la vente. 14 dec.

Avis à tous ceux que cela peut concerner.
LES soussignés ayant vu un avis de vente publique d'une propriété située sur le derrière de cette ville ayant deux arpents de face, à partir de quatre arpents et demi du chemin du Bayou, et s'étendant en profondeur jusqu'à la limite des terres de feu Jean Gravier, bornée du côté de la ville par la propriété de Mde. De Pontalba, et de l'autre côté par celle appartenant à Mr. Alexandre Milne, laquelle propriété est dite avoir été figurée sur le plan général de Zimpel, et désignée par erreur comme appartenant à Mr J. V. Labarre & L D'Orgenois, donnent avis par les présentes que ce n'est pas par erreur que cette propriété a été désignée comme appartenant à Mrs J. V. Labarre et L. D'Orgenois, qu'elle leur appartient en vertu de bons titres très anciens, et qu'ils en sont actuellement en possession.
Les soussignés donnent avis en outre qu'ils s'opposent à la dite vente bien décidés à faire valoir leurs droits et à poursuivre tous ceux qui voudraient prendre possession de la dite propriété.
J. VOLANT LABARRE,
Par procuration de L. D'ORGENOIS,
19 dec—14 LS HARANG.

PAR J. B BLACHE.
IL sera vendu, jeudi 29 décembre, à midi, à la Bourse de Hewlett, encoignure Chartres et St. Louis.
Un beau terrain de valeur, ensemble avec la maison et autres dépendances qui s'y trouvent, situé au faubourg Marigny sur la rue de la Levée entre les rues Marigny et Mandeville, borné d'un côté par la propriété de M. B. Marigny et de l'autre côté par celle de M. Dayraud.
Cette propriété mesure 95 pieds 11 pouces 4 lignes de face, sur une profondeur de 206 pieds 11 pouces 7 lignes d'un côté et 156 pieds 11 pouces 7 lignes de l'autre, et communique à la rue de la Victoire par un corridor de 3 pieds 2 pouces 3 lignes, ce terrain sera offert en vente divisé en 4 lots, ainsi que l'indique le plan maintenant exposé à la Bourse.
Conditions 1/3 comptant, 1/3 à un an et 1/3 à deux ans de crédit en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque sur la dite propriété jusqu'à parfait paiement. L'acte de vente par L. T. Caire N. P. aux frais des acquéreurs. 14 dec

PAR B. BOUNY.
VENTE de succession de feu Joseph Tricot.—Mercredi 28 du courant, il sera vendu en vertu d'un ordre de la cour des preuves pour la ville et paroisse d'Orléans en date du 13 décembre 1836, et pour compte de la succession de feu Joseph Tricot, rue Condé entre St Philippe et Dumaine au dessous des bains publics.
Les effets mobiliers dépendant de sa succession, consistant principalement en articles de sellerie, tels que Brides, mors, Selles, cuirs, maroquins, et quelques meubles meublant.
Conditions.—Comptant 14 dec.—3

PAR M. BARNETT, Sr.
VENDREDI, deuxième jour du mois de janvier mil huit cent trente sept, à midi, à la nouvelle bourse, encoignure des rues de Chartres et St Louis, en vertu d'une commission de John Dutton, juge de paroisse, dans et pour la paroisse d'Iberville, dans cet état, et conformément à un décret de la cour des preuves, dans et pour ladite paroisse d'Iberville, daté du quatorze novembre 1836 il sera exposé en vente publique, pour compte de la succession de Martin Imbaux et Irène Joly, décédés, la propriété suivante:
Un certain lot de terre situé dans la Nouvelle Orléans, rue du Cirque, mesurant vingt sept pieds six pouces de face à ladite rue du Cirque sur quatre vingt douze pieds six pouces de profondeur, ensemble toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et qui en dépendent comme il appert sur le plan qui sera exhibé à la Bourse le jour de la vente.
Conditions—Un tiers payable dans tout le mois de mars; dix huit cent trente sept piastres et un tiers, dans tout le mois de mars 1838. dix huit cent trente huit piastres et un tiers, dans tout le mois de mars 1839 en billets endossés à la satisfaction du tuteur des mineurs, et payables à la Banque de l'Union de la Louisiane à la Nouvelle Orléans, et garantis par hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. En cas de non paiement à l'échéance, les billets porteront intérêt de 10 pour cent par an jusqu'à ce qu'ils aient été payés. L'acte de vente pardevant Jh Cuvillier, not. pub. aux frais de l'acheteur. 29 nov—3ps.

PAR DUTILLET & DELERY.
Succession de Pierre Lambert.
JEUDI, le 19 janvier 1837, à midi, il sera vendu à la Bourse, à l'encoignure des rues St. Louis et Chartres, la propriété foncière dépendant de la dite succession, consistant en un terrain formant l'encoignure sud, des rues St. Pierre et Bourbon, ayant mesure française, 66 pieds de face à chacune des dites rues, ensemble les bâtisses y construites, consistant en une maison basse en briques, couverte en tuiles creuses, formant toute la façade sur la rue Bourbon, une cuisine haute en briques dans la cour, et une petite maison basse en briques située sur la rue St. Pierre. La maison à l'encoignure est maintenant occupée par M. Bardon. Les murs de la maison d'encoignure ont été construits de manière à pouvoir supporter un 2d étage.
Les banquettes et le pavage sont payés. La propriété est assurée, et la police sera transférée à l'acquéreur pour le temps qu'elle a encore à courir.
Conditions: Un quart comptant, et le reste à un et deux ans, en billets endossés à la satisfaction des vendeurs, divisés en coupons à leur convenance et portant hypothèque sur la propriété. En cas de non payement des billets aux échéances, ils porteront intérêt à raison de dix pour cent par an depuis l'échéance jusqu'au payement, sans que l'acquéreur puisse se prévaloir de cette clause pour retarder le payement des dits billets.
L'acte de vente sera passé devant Thre. Seghers notaire, aux frais de l'acquéreur. 13 dec—16 3 ps.

PAR DUTILLET & DELERY.
Succession de Pierre Lambert.
JEUDI, le 5 janvier 1837, à midi, il sera vendu à la Bourse, à l'encoignure des rues St Louis et Chartres, 55 actions de la Banque des Citoyens de la Louisiane. Conditions comptant.
L'acquéreur devra dans les dix jours qui suivront l'adjudication fournir une hypothèque à la satisfaction de la direction en garantie de ces mêmes actions.
13 dec—8 2 ps 3d s

PAR BARNETT Sr.
SERONT vendus, le mardi, 3 janvier 1837, 3 lots de terre situés à l'encoignure du chemin du Bayou et de la rue des Marais dont deux font face au chemin du Bayou, le tout conformément au plan qui sera exposé à la Bourse.
Conditions un quart comptant la balance à 6 12 18 mois en billets endossés à la satisfaction du vendeur, hypothèque spéciale jusqu'à parfait payement.
Les actes de vente par devant L. Féraud notaire public aux frais des acquéreurs, ainsi que la mise en possession.
Les actes de vente devront être passés dans les dix jours qui suivront la vente, faute de quoi ces terrains seront revendus à la folle enchère des acquéreurs sans autre avis préalable. 27 dec

SANGSUES.
AVIS—Le soussigné tient constamment un assortiment de Sangsues de la première qualité, qu'il offre en détail, et lorsque l'on le désire, il les applique lui-même. E. B. DONNELLY,
3 sept—e rue Bourbon, No. 5.